

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03443

Société : R.A.M.

125477

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN BACHRAH

SAHIC

Date de naissance : 1948

Adresse : KISSASSA 2<sup>e</sup> Bloc A N° 24 CASA

Tél. : 0603524946

Total des frais engagés : 1829,52 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Ben Bachrah S.N.Y.L

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dr Abdellah ID

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21.07.2022			250 DH	DOCTEUR BENABDES JAAFFAR Signature : ... Rien à déclarer 11/10/2022

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MUKHADA Immir. 7 Ouled Aissa Dr. MUKHADA Ferhat Sétif - Algérie	21/07/02	1599,50

## ANALYSES - RADIOPHOTOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

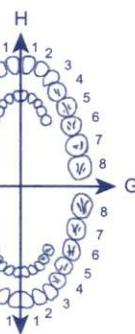
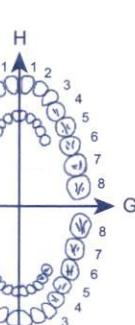
#### AUXILIAIRES MEDICAUX

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

**Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.**

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Docteur. BENABBES TAARJI F.Z

Endocrinologue - Diabétologue

Spécialiste en Diabétologie - Cholestérol

Traitement de l'Obésité - Maigreur

Glande Thyroïde - Surrénale - Seins - Stérilité

Diplômée de l'Université René Descartes Paris V

Sur Rendez-Vous



الدكتورة فـ زين جعس التمارجي

اختصاصية في أمراض الغدد - السكري

السمنة والهرمونات

خريجة كلية الطب روني ديكارت بباريس

بالموعد

## ORDONNANCE

Mr Benbachir

Casablanca, le : 21.07.22

111 - 17.

Sweil,

Hôpital M'dina 80 K.M. 7.5

K.M. 7.5

2 mètres

14 v mètres

152. 8 x 5 14 v 7.5

Lauter salzher

2,5 x 20 = 40  
aiguille 20

16 7.5

21.7.

1579,50

DE MUKHAID AMINA  
N° 4 Immeuble 7 Oued Azemmour  
Angle Route d'Azemmour & Bd. Sidi Abderahmane

Docteur BENABBES TAARJI F.Z  
Endocrinologue - Diabétologue  
Angle Route d'Azemmour & Bd. Sidi Abderahmane  
Immeuble Communal N°10, 1er Etage

22

Angle Route d'Azemmour & Bd. Sidi Abderahmane, Immeuble Communal 1<sup>er</sup> Etage (à gauche)  
Hay Hassani - Casablanca

Tél.: 0522 93 31 49 - GSM (Urgence) : 0522 90 07 85 / 0661 08 15 48 - E-mail : drbenabbes@hotmail.fr

**Sanofi-aventis Maroc**  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain Sebaâ Casablanca  
Lantus Solostar 100U/ml inj  
b1 Sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



**Sanofi-aventis Maroc**  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain Sebaâ Casablanca  
Lantus Solostar 100U/ml inj  
b1 Sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



**Sanofi-aventis Maroc**  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain Sebaâ Casablanca  
Lantus Solostar 100U/ml inj  
b1 Sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



**Sanofi-aventis Maroc**  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain Sebaâ Casablanca  
Lantus Solostar 100U/ml inj  
b1 Sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



**Sanofi-aventis Maroc**  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain Sebaâ Casablanca  
Lantus Solostar 100U/ml inj  
b1 Sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



LOT D455069H.1  
UT AV 07 2024  
PPV 111.00 DH

Humalog® MIX50 Suspension injectable  
Bouteille de 1 stylo de 3 ml.  
SOTHEMA  
B.P. N°: 27182 Bouakoura, Maroc  
A.M.M. N° 349/17 DMP/21/NRQ



6 118001 071807

LOT D455069H.1  
UT AV 07 2024  
PPV 111.00 DH

Humalog® MIX50 Suspension injectable  
Bouteille de 1 stylo de 3 ml.  
SOTHEMA  
B.P. N°: 27182 Bouakoura, Maroc  
A.M.M. N° 349/17 DMP/21/NRQ



6 118001 071807

LOT D455069H.1  
UT AV 07 2024  
PPV 111.00 DH

Humalog® MIX50 Suspension injectable  
Bouteille de 1 stylo de 3 ml.  
SOTHEMA  
B.P. N°: 27182 Bouakoura, Maroc  
A.M.M. N° 349/17 DMP/21/NRQ



6 118001 071807

LOT D455069H.1  
UT AV 07 2024  
PPV 111.00 DH

Humalog® MIX50 Suspension injectable  
Bouteille de 1 stylo de 3 ml.  
SOTHEMA  
B.P. N°: 27182 Bouakoura, Maroc  
A.M.M. N° 349/17 DMP/21/NRQ



6 118001 071807

LOT D455069H.1  
UT AV 07 2024  
PPV 111.00 DH

Humalog® MIX50 Suspension injectable  
Bouteille de 1 stylo de 3 ml.  
SOTHEMA  
B.P. N°: 27182 Bouakoura, Maroc  
A.M.M. N° 349/17 DMP/21/NRQ



6 118001 071807

PPV 111.00 DH  
UT AV 07 2024  
LOT D455069H.1

Bouton d'insuline  
Boîte de 1 stylo de 3 ml.  
SOTHEMA  
B.P. N°: 27182 Bouakoura, Maroc  
A.M.M. N° 349/17 DMP/21/NRQ



6 118001 071807

PPV 111.00 DH  
UT AV 07 2024  
LOT D455069H.1

Bouton d'insuline  
Boîte de 1 stylo de 3 ml.  
SOTHEMA  
B.P. N°: 27182 Bouakoura, Maroc  
A.M.M. N° 349/17 DMP/21/NRQ



6 118001 071807